

Interpellation de la Conseillère communale Susanna Wagner au Conseil Communal d'Yverne du 23 juin 2022

Concept énergétique de la Commune d'Yverne

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Un concept énergétique pour la Commune d'Yverne a été réalisé en 2015 et finalisé en novembre de cette année-là. Nous étions alors en fin de législature 2011-2016. Une présentation a été réalisée lors du Conseil Communal du 10 décembre 2015 pour signaler que :

- Les valeurs de la consommation dans notre commune sont au-dessus de la moyenne, bien qu'elle corresponde à d'autres communes similaires
- Une attention va être portée sur les bâtiments communaux, sur l'éclairage public et le suivi de la consommation des véhicules communaux.
- Un engagement est pris pour une politique énergétique active.

Durant la législature 2016-2021, des informations ont été données lors de Conseils Communaux sur des actions entreprises, telles que les changements d'ampoules pour l'éclairage public et pour informer sur l'utilisation du fond en faveur des énergies renouvelables ainsi que la réalisation du règlement ad-hoc en 2020 (préavis 03-2020). On trouve également des informations et formulaires sur le site de la commune sous la rubrique « Politique énergétique ».

Aujourd'hui plus que jamais, la population est consciente de la problématique énergétique et de l'enjeu des énergies renouvelables et locales.

L'Etat de Vaud, par l'intermédiaire du Département des institutions et du territoire (DIT) a d'ailleurs lancé en 2021 le programme Plan énergie et climat communal (PECC), grâce auquel 30 communes ont déjà profité de subventions pour accompagner la mise en œuvre d'un plan climat à leur échelle.

La commune d'Yverne a la chance de bénéficier d'un document de base existant. Malheureusement, celui-ci n'est pas mis à disposition sur le site de la Commune et n'est donc certainement que peu connu des nouveaux conseillers communaux et des citoyens. Dans le concept précité, il est suggéré que soit réalisé :

- Une présentation du bilan annuel des actions entreprises dans le cadre du concept énergétique auprès du Conseil Communal
- Un rapport annuel sur les projets soutenus par le biais du Fonds en faveur des énergies renouvelables
- Une réactualisation du concept énergétique déjà en 2016 suite à un bilan établi et de nouveaux objectifs posés
- Une intégration de critères dans un tableau de bord servant à la conduite « énergétique » de la commune avec mise à jour régulière.

La municipalité est interpellée de la manière suivante :

Sur le thème des bilans et rapports :

1. Ces bilans et rapports existent-ils en dehors des communications réalisées lors de certains Conseils Communaux ?
2. Si oui, est-il possible de les rendre visibles pour les Conseillers communaux et pour les citoyens ?

Sur le thème du concept énergétique :

1. Un concept énergétique avec des priorités a-t-il été réalisé pour la législature 2021-2026 ?
2. Si non, dans quel délai peut-il l'être ?

Sur le thème du suivi et du pilotage :

1. Quels sont les critères actuels permettant la conduite « énergétique » de la commune pour la législature 2021-2026 ?

En lien avec le programme du DIT :

1. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de ce programme et a-t-elle fait la demande pour bénéficier du programme d'aide ?

Le sujet étant vaste et complexe, il semble opportun que la Municipalité mette ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal afin de pouvoir apporter des réponses complètes et précises.

Le 13 juin 2022



Susanna Wagner

Conseillère communale